

CLASSE PREPARATOIRE INTEGREE POUR L'ACCES AUX CONCOURS DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE METZ

Présentation du dispositif CPI 2019-2020

Afin de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans l'accès aux concours administratifs, la « CPI IRA » a pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi à préparer les concours externe et troisième concours d'accès aux IRA en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence d'un tuteur. A l'instar des dispositifs créés dans les autres écoles d'application de service public, la CPI IRA a vocation à accueillir un effectif d'au moins 30% des postes offerts aux concours.

Le dispositif est soumis à des critères socio-économiques (géographique notamment), de ressources, de mérite et de motivation.

La classe préparatoire intégrée (CPI) permet l'accès aux concours externe ou 3^e concours ; elle ne prépare pas au concours interne.

L'accès au cycle préparatoire

1 Conditions préalables d'accès

Les candidats inscrits à la CPI doivent remplir les conditions leur permettant de se présenter aux concours de la fonction publique.

Ils doivent à cet effet :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de tout Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en situation régulière au regard du code du service national ;
- être apte physiquement à l'exercice des fonctions ;
- remplir les conditions pour pouvoir se présenter aux épreuves du concours externe ou du 3^e concours d'accès aux IRA ;
- justifier de revenus inférieur à 33 100 €, hors points de charge en fonction de la situation personnelle et familiale des candidats.

2 Critères de recrutement

Les bénéficiaires de la CPI IRA sont sélectionnés par une commission composée d'au moins trois membres sur la base des critères suivants :

- la motivation,
- le profil socio-économique,
- le mérite, notion devant s'apprécier au regard des résultats obtenus lors des études antérieures, compte tenu de difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale et des conditions de réalisation du parcours scolaire et universitaire, avec une attention particulière pour les personnes ayant résidé ou étudié en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale,
- le potentiel, capacité d'investissement et d'adaptation à un futur emploi dans la fonction publique.

3 Modalités de recrutement

La sélection est opérée en deux temps : une phase de pré sélection sur dossier afin de déterminer les candidats à auditionner et une phase de sélection au cours de laquelle la liste définitive des candidats retenus pour la CPI est arrêtée.

4 Calendrier de recrutement pour 2019/2020

Mise en ligne des dossiers et ouverture des inscriptions : **le 4 mars 2019**

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : **le 30 avril 2019**

Publication de la liste des candidats pré sélectionnés et convoqués à l'audition devant la commission de sélection : **à partir du 29 mai 2019**

Entretiens d'admission : **les 17, 18 et 19 juin 2019**

Publication de la liste des candidats admis : à partir du **21 juin 2019**

Réunion de prérentrée : **le vendredi 28 juin 2019 (présence obligatoire)**

Date de rentrée : **les 29 août et 30 août 2019 (présence obligatoire)**

5 Contenu de la CPI

La formation vise à préparer les bénéficiaires de la CPI aux épreuves écrites et orales des concours pour l'accès aux IRA. Elle se déroule en deux parties :

- de septembre 2019 à mars 2020 : préparation aux épreuves écrites avec les apports méthodologiques nécessaires pour les épreuves écrites des concours, mise en place d'une à deux sessions d'épreuves dans les conditions du concours, accompagnement pédagogique. **L'attention des candidats est attirée sur l'importance du travail personnel à fournir dès la prérentrée de la CPI. En effet, seul un travail régulier peut vous permettre de vous préparer dans les meilleures conditions.**

- à partir d'avril 2020 : préparation aux épreuves orales du concours avec des apports méthodologiques, des séquences de tutorat, des oraux blancs personnalisés et des rencontres avec des attachés en poste.

6 Déroulement de la CPI

Les enseignements de la CPI se déroulent sur les sites avec lesquels une convention a été signée (faculté de droit de l'université de Lorraine à Metz, IPAG de Créteil, Nancy et Strasbourg) et pour partie dans les locaux de l'IRA de Metz.

Les candidats sont invités au moment du dépôt de leur dossier à préciser le site sur lequel ils souhaitent suivre le programme de la CPI.

La formation en classe préparatoire n'est pas rémunérée.

Les élèves de la CPI peuvent bénéficier d'une aide financière sous la forme de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique. Celle-ci s'élève au total à 2 000 euros. **Elle est versée en 2 parties sous réserve de vérification d'assiduité aux enseignements de la CPI et de présence au concours IRA.**

Les allocations pour la diversité sont cumulables avec les bourses sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez le site Internet de l'IRA de Metz

www.ira-metz.gouv.fr